

Rapport annuel 2024

L'ENVOL

Association d'utilité publique, sans but lucratif, l'Envol offre des prestations aux personnes en démarche pour sortir des schémas de l'addiction à un ou plusieurs produits depuis 1995.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, L'Envol est reconnu en tant qu'institution socio-thérapeutique et répond ainsi aux exigences cantonales de ce type d'institution.

Son offre intervient après un sevrage effectué selon les besoins. Un programme hebdomadaire est en place, mettant l'accent sur les aspects thérapeutiques et l'insertion sociale et professionnelle des personnes accompagnées.

Suite au séjour résidentiel, le bénéficiaire peut bénéficier des autres prestations proposées par l'institution, à savoir l'accueil de jour et/ou une transition en appartement.

Sous l'égide de son Association de soutien, l'Envol ajoute à son offre de prestations des logements collaboratifs accompagnés destinés à des personnes stabilisées. Conformément à sa vision, l'Envol développe ainsi ses prestations d'accompagnement selon les besoins et les manquements identifiés sur le terrain et participe à la construction d'une filière addiction congruente, continue et effective.

Intégré dans la chaîne thérapeutique, l'Envol soutient l'intervention précoce par des actions de prévention, de déstigmatisation et d'orientation au sein du réseau. L'Envol défend la complémentarité des prestations au sein du réseau régional dans un objectif de maîtrise des coûts ainsi que de congruence entre les besoins et les prestations.

LES PRESTATIONS

L'Envol propose un accompagnement socio-thérapeutique individualisé et humaniste aux résidents francophones du canton de Berne ainsi qu'aux ressortissants extra-cantonaux. Dans le cadre d'un projet personnel individualisé coconstruit avec ses référents, le bénéficiaire est amené à réaliser son parcours de soin autour des objectifs de réinsertion professionnelle et de réintégration sociale.

Depuis 2023, l'Envol dispose de l'autorisation d'accompagner des personnes bénéficiant d'une mesure pénale au sens des articles 59 et 60 du Code Pénal suisse.

Le concept d'accompagnement développe des prestations centrées sur le résident dans leurs dimensions bio-psycho-sociales et citoyennes. Dans son approche globale individualisée, le sentiment de compétence personnel constitue la ligne d'accompagnement du processus thérapeutique mené.

Un travail en réseau permet d'établir des repères durables pour les personnes concernées. En ce sens, l'institution collabore avec les services somatiques, addictologiques et psychiatriques de la région ainsi que de toutes les institutions à caractère social.

Durant le séjour, l'expérience hors produit dans un cadre socio-éducatif encourage les bénéficiaires à se confronter progressivement aux déclencheurs addictifs afin d'en modifier les conséquences négatives et d'en améliorer leur capacité de gestion. Ce processus donne l'opportunité aux bénéficiaires de faire évoluer leur environnement et leur qualité de vie.

Ouvert à la population, le restaurant de l'Envol est un outil dynamique et social développant les compétences professionnelles et relationnelles de chaque bénéficiaire et les préparant à un processus resocialisant. A l'Envol, les bénéficiaires en situation de rupture ou fragilité sociale redécouvrent des aptitudes relationnelles par le biais de la vie et des activités communautaires.

A l'Envol, l'engagement dans le processus de soin implique une démarche volontaire de chaque bénéficiaire.

L'ASSOCIATION DE SOUTIEN À L'ENVOL

Dévouée à l'institution, l'Association de soutien à l'Envol a pour objectif de soutenir le développement et la promotion de la structure. Afin de correspondre à son évolution, en 2022, de nouveaux statuts sont adoptés par un nouveau Comité.

Dans ce contexte et sur la base de notre expertise terrain, un déficit de prestations résidentielles pour les personnes dépendantes est identifié, démontrant pour certains bénéficiaires un effet de seuil entre l'Envol et le retour à domicile.

Un projet de logements collaboratifs accompagnés dans un bâtiment à rénover est validé par l'Association et réalisé courant 2022. Une recherche de fonds fructueuse a permis à l'Association de bénéficiers de moyens nécessaire à cet aboutissement. La nouvelle structure prend le nom de « L'Entre-deux » et ouvre ses portes en janvier 2023.

L'ENTRE-DEUX

La structure de l'Entre-deux est destinée à l'accompagnement des personnes stabilisées dans leurs addictions. Ce lieu de vie transitoire constitue une étape progressive d'autonomisation globale pour les personnes en rétablissement. Les bénéficiaires intègrent la structure constituée de six logements suite à un séjour à l'Envol.

Par son orientation communautaire et responsabilisante, à l'Entre-deux, chaque bénéficiaire expérimente et développe ses compétences d'autonomie au quotidien. Le cadre socio-éducatif assure la permanence du lien thérapeutique et la continuité de l'accompagnement addictologique.

Gérée par l'Association de Soutien à l'Envol, l'Entre-deux est au bénéfice d'une autorisation d'exploitée délivrée par le Département d'action sociale et d'intégration du canton de Bern.

GESTION DE COMPTES 2024

Le 1er janvier 2024 marque un tournant stratégique pour l'institution, qui obtient le statut d'institution socio-thérapeutique. Ce changement lui permet désormais de bénéficier d'un financement cantonal spécifique à ce type de structure.

Dans le cadre de cette nouvelle orientation, la gestion financière connaît une évolution significative : le tarif journalier passe de CHF 265.- à CHF 365.-. La part bénéficiaire est définie à CHF 120.- par jour de traitement.

Les projets en attente durant l'ensemble des démarches pour le repositionnement de l'institution, peuvent être menés de manière concrète dans plusieurs domaines.

Ressources humaines

- *Politique salariale* : Une revalorisation des salaires est effectuée pour les veilleurs et le personnel socio-éducatif. Afin de rester compétitif vis-à-vis des institutions régionales et cantonales, une nouvelle politique salariale est mise en œuvre.
- *Formation* : les collaborateurs sont encouragés à s'engager dans la formation continue. Un plan de formation a été élaboré.
- *Pluridisciplinarité* : dans une logique de complémentarité des compétences, une infirmière est engagée en remplacement d'un éducateur social, renforçant ainsi la dimension pluridisciplinaire de l'équipe.
- *Gestion des effectifs* : le renforcement des EPT, notamment au second semestre, avec des engagements à durée déterminée, est nécessaire pour répondre au fort taux d'occupation et à l'augmentation de prises en charge complexes. En effet, la gestion croissante des dossiers, des rapports et des processus de contrôle entraîne une charge administrative significative, notamment avec l'encadrement de résidents en mesures pénales.

Rénovations et infrastructure

Les travaux de rénovation autorisés par le canton et planifiés sur 4 ans, ont débuté durant le 2^e semestre avec le remplacement des fenêtres.

Ces dernières années, les contraintes budgétaires ont fortement limité les possibilités d'investissement. Cette année, les efforts sont concentrés sur les priorités jugées essentielles :

- La cuisine est remise aux normes, conformément aux exigences d'hygiène, avec la création d'un deuxième passe-plat.
- Un meuble de pharmacie conforme à la réglementation cantonale pour les institutions non médicalisées est installé.
- Un deuxième véhicule est acquis pour renforcer la mobilité de l'équipe dans l'accompagnement des résidents.
- D'autres investissements sont réalisés pour l'amélioration du fonctionnement de l'institution, notamment avec le remplacement du rack informatique et l'installation de parois mobile en salle polyvalente.

Mise en place d'un nouveau programme hebdomadaire adapté

Parmi les conditions posées par le canton pour la reconnaissance en tant qu'institution socio-thérapeutique figure l'externalisation de l'animation des thérapies de groupe. Dans ce cadre, quatre contrats de collaboration ont été établis avec des professionnels formés en psychothérapie ou en conseil systémique.

Le programme hebdomadaire est adapté et prévoit des activités permettant aux résidents de développer des connaissances addictologiques. Pour cela, une bibliothèque d'outils thérapeutiques est créée. Il prévoit également le renforcement des compétences face aux situations à risque de consommation. Des temps d'interactions sociales sont expérimentés par des sorties socio-culturelles ou des « temps d'exposition » en milieu ouvert.

TAUX D'OCCUPATION

En 2024, le taux d'occupation moyen a atteint 94 %, contre 87,6 % en 2023. Parmi les bénéficiaires, 82,8 % étaient domiciliés dans le canton de Berne et 11,2 % provenaient d'autres cantons (contre 5,1 % l'année précédente).

Le contrat de prestation 2024 prévoyait un taux d'occupation de 83% de clients bernois. L'objectif est presque atteint avec un écart de seulement 8 jours. La prise en charge de clients extra-cantonaux génère un avantage financier non négligeable.

Il est à relever également, que les demandes concernant des personnes relevant de situations pénales sont en constante augmentation.

LIQUIDITÉS

En début d'année, une prudence extrême est nécessaire en raison du déficit enregistrée en 2023, s'élevant à CHF 73'212.-, et de l'incertitude entourant sa prise en charge.

Le canton a toutefois rapidement validé les comptes 2023, autorisant l'utilisation de la réserve issue des bénéfices précédents (CHF 40'512.-) et prenant en charge le solde résiduel à hauteur de CHF 32'700.-.

Par ailleurs, un sinistre survenu en cuisine a nécessité la rénovation d'une grande partie de l'installation et du local, ainsi que la rénovation de la salle polyvalente située juste en-dessous, touchée par d'important dégât d'eau. Bien que ces travaux aient été couverts par les assurances bâtiment et mobilier, l'institution a dû disposer de liquidités suffisantes pour en assurer le préfinancement.

La gestion du budget aurait pu être conforme à celui établi avec le taux d'occupation à 83%. L'équilibre financier est toutefois largement soutenu par des recettes exceptionnelles, générées par les prises en charge extra-cantonaux. Un apport non anticipé en début d'année qui permet les investissements cités plus haut et l'augmentation des EPT en 2^e semestre.

L'exercice 2024 se clôt ainsi sur un résultat positif de CHF 95'808.25

CAFÉ DE L'ENVOL

L'exploitation du Café-restaurant s'est poursuivie dans la continuité des années précédentes. Le chiffre d'affaires s'élève à CHF 94'345.-, en légère baisse par rapport à 2023 (CHF 99'623.-), notamment en raison d'un plus grand nombre de fermetures pour vacances (7 semaines contre 5 semaines l'année précédente). La fréquentation reste stable, avec environ 5'000 repas servis en 2024, correspondant à une moyenne de 23 clients par jour.

Les dépenses opérationnelles du Café-restaurant sont gérées par une comptabilité distincte alimentée par son propre compte bancaire. Toutefois, l'institution prend en charge l'ensemble des coûts liés à l'alimentation et aux salaires.

Comme l'année précédente, une clé de répartition des charges est appliquée en fonction du nombre de repas servis au public et à l'institution. Cette méthode permet d'attribuer de manière équitable une part des charges salariales et des coûts alimentaires au Café. Ces montants sont refacturés au Café par l'institution, tout comme la location prévue pour l'utilisation des locaux.

Malgré une légère baisse du chiffre d'affaires, le bénéfice de l'exercice 2024 s'élève à CHF 6'761.- (CHF 6'103.- en 2023). Ce montant est attribué au fonds de roulement du Café.

L'ENTRE-DEUX

Ouverte en 2023, la structure « L'Entre-deux » fonctionne sous l'égide de l'Association de Soutien à l'Envol. Une convention de collaboration avec l'institution de l'Envol est en vigueur depuis l'origine, encadrant de manière détaillée les prestations fournies ainsi que les charges administratives refacturées à l'Association. Le personnel étant directement engagé par l'Envol.

L'objectif initial d'un taux d'occupation de 58 % est presque atteint en 2024 avec une moyenne de 56 %, marquant une progression notable par rapport à 44,7 % en 2023. Ce résultat est d'autant plus positif qu'il s'accompagne d'un bénéfice favorable.

Les charges de l'exercice 2024 se sont avérées inférieures aux prévisions budgétaires initiales. Cette économie s'explique principalement par le peu d'investissements nécessaires et une réduction des frais d'entretien extérieur, en raison de l'absence des animaux initialement envisagés (moutons, poules, etc.). Par ailleurs, l'organisation interne n'a pas permis la mise en œuvre des événements espérés (activités publiques telles que les brunchs ou les tournois), ce qui a également contribué à limiter les dépenses.

La répartition globale des charges met en évidence un équilibre :

- Environ 50 % consacrés aux prestations du personnel
- Environ 50 % aux autres charges d'exploitation, dont la moitié attribuable à la location du bâtiment

La deuxième année d'exercice se solde par un résultat encourageant, avec un bénéfice provisoire avoisinant CHF 3'000.-

DIRECTION DE L'ENVOL

M. Bruno Boudier, directeur dès le 01.02.2024

Mme Jilliane Willemin, directrice adjointe et responsable de l'équipe socio-éducative

COLLABORATEURS

Au 31.12.2024, l'institution emploie 14.04 EPT. Il s'agit de 2.8 EPT pour la direction, l'administration et le système qualité SMQ, 1.44 EPT pour la partie hôtellerie et 9.2 EPT pour l'accompagnement. A cela s'ajoute 0.60 EPT pour les prestations refacturées à l'Association de Soutien pour l'Entre-deux.

Les personnes chargées de la gestion d'un domaine particulier sont :

Mme Cyndie Weber, responsable administrative et comptable

M. Samuel Schlüchter, responsable SMQ

M. Emmanuel Dumont, chef de cuisine et détenteur de l'autorisation d'exploiter le Café-restaurant

MEMBRES DU COMITÉ

Présidence :

M. Cédric Michel, sous-directeur de Clientis Caisse d'Epargne Courtelary (dicastère Finances)

Membres :

Mme Monika Baitz, directrice de Santé bernoise, antenne de Bienne (dicastère Juridique)

M. Guillaume Breton, responsable du service social à Tramelan

Mme Muriel Siegfried, juge au Tribunal à Moutier (dicastère Coordination)

M. Bertrand Streiff, directeur du home et colonie d'habitation Les Lovières (dicastère Infrastructure)

Participation aux séances sans droit de vote :

M. Bruno Boudier, directeur

MERCI !

Nous tenons à remercier vivement l'ensemble de nos partenaires ainsi que toutes les personnes qui, par leurs actions, permettent à l'Envol de mener à bien sa mission.

Nous vous remercions, chers lecteurs, pour votre attention et votre intérêt envers notre institution.

C'est avec plaisir que nous restons à votre disposition pour de plus amples informations.



Grand-Rue 157
2720 Tramelan
Tél . 032 486 91 10
E-mail : info@lenvol.ch
www.lenvol.ch

Claude MORF (morf@ficonom.ch)
André VAUCHER (vaucher@ficonom.ch)
2610 SAINT-IMIER, Francillon 17
Tél. 032 941 21 27 – Fax 032 941 25 60

A l'Assemblée générale
de l'Association des Œuvres d'Utilité
Publique du district de Courtelary
AOUP
2608 Courtelary

St-Imier, le 8 avril 2025

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, comptes d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des fonds et annexes) de l'Envol, Institution spécialisée en addiction aux substances légales et illégales à Tramelan pour l'exercice arrêté au **31 décembre 2024**. Conformément à Swiss GAAP RPC21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux exigences légales et aux statuts incombe au Comité de l'Envol, Institution spécialisée en addiction aux substances légales et illégales, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées.

Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas constaté d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

L'organe de révision :
Société Fiduciaire FICONOM S.A.

Claude Morf
Expert-réviseur agréé (ASR101355)



Institution spécialisée en addiction
aux substances légales et illégales

EXTRAIT DES COMPTES **DE L'EXERCICE 2024**

- BILAN AU 31.12.2024
- COMPTE DE RESULTAT PAR NATURE 2024
(du 01.01.2024 AU 31.12.2024)
- ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31.12.2024

L'Envol

Institution spécialisée en addiction
aux substances légales et illégales
Grand-rue 157
2720 Tramelan

COMPTES ANNUELS "L'ENVOL" - TRAMELAN - (MEMBRE AOUP) - ASSOCIATION
BILAN AU 31 DECEMBRE 2024
(après répartition du résultat)

	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
<u>ACTIFS</u>		
<u>ACTIF CIRCULANT</u>		
Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme	189 931.04	21 840.65
Créances résultat de la vente de biens et de prestations de services	228 071.65	154 006.95
Créances du fonds indépendant exploitation du café	62 696.02	54 084.03
Stocks et prestations de services non facturées	0.00	0.00
Actifs de régularisation	94 291.90	91 931.20
= <u>Total de l'actif circulant</u>	574 990.61	321 862.83
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>		
Immobilisations financières	0.00	0.00
Immobilisations corporelles	356 259.35	258 137.45
= <u>Total de l'actif immobilisé</u>	356 259.35	258 137.45
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>	931 249.96	580 000.28
<u>PASSIFS</u>		
<u>CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME</u>		
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	193 739.09	54 560.80
Dettes à court terme portant intérêts	21 500.00	35 663.65
Dettes et provision du fonds indépendant café	35 532.30	33 681.10
Autres dettes à court terme	42 355.05	8 094.40
Passifs de régularisation	34 658.00	33 106.00
= <u>Total des capitaux étrangers à court terme</u>	327 784.44	165 105.95
<u>CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME</u>		
Dettes à long terme portant intérêts	462 033.60	323 533.60
Autres dettes à long terme	42 239.85	31 629.85
= <u>Total des capitaux étrangers à long terme</u>	504 273.45	355 163.45
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital des fonds	27 163.72	20 402.93
Capital social	72 028.35	39 327.95
= <u>Total des capitaux propres</u>	99 192.07	59 730.88
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>	931 249.96	580 000.28

COMPTES ANNUELS "L'ENVOL" - TRAMELAN - (MEMBRE AOUP) - ASSOCIATION
COMPTES DE RESULTAT
(du 01.01.2024 au 31.12.2024)

	2 024 CHF	2 023 CHF
Produits des ventes et prestations de services	873 200.45	580 778.80
Contribution cantonale BE	1 037 085.00	834 570.00
<u>= Produits d'exploitation</u>	1 910 285.45	1 415 348.80
Charges de matières et matériels	<u>-992.50</u>	<u>-1 443.15</u>
<u>= Marge brute</u>	1 909 292.95	1 413 905.65
Charges de personnel	-1 384 318.80	-1 187 921.40
Autres charges d'exploitation	-366 478.45	-240 700.50
<u>= résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA)</u>	158 495.70	-14 716.25
Amortissements et corrections de valeur sur les postes d'actifs immobilisés	-65 202.00	-53 675.00
<u>= résultat d'exploitation avant intérêts (EBIT)</u>	93 293.70	-68 391.25
Charges financières	-7 152.05	-7 190.80
Produits financiers	295.90	4.45
<u>= résultat d'exploitation</u>	86 437.55	-75 577.60
Charges et produits exceptionnelles uniques et hors période	9 370.70	2 365.50
<u>= résultat de l'exercice (+= bénéfice / -=perte)</u>	95 808.25	-73 212.10
Utilisation de la provision pour pertes futures selon contrat de prestation	0.00	40 511.70
Découvert pris en charges par le canton de BE - DSSI selon contrat de prestation	0.00	32 700.40
Excédent à rembourser au canton de BE - DSSI selon contrat de prestation	-95 808.25	0.00
<u>= résultat de l'exercice (+= bénéfice / -=perte)</u>	0.00	0.00
Charges et produits du fonds indépendant café	0.00	0.00
<u>Total des charges café</u>	<u>-94 345.20</u>	<u>-99 623.55</u>
Total des charges café sans variation de la provision	-87 584.41	-93 520.47
Attribution au fond de roulement (-) ou diminution du fond (+)	-6 760.79	-6 103.08
<u>Total des produits café</u>	<u>94 345.20</u>	<u>99 623.55</u>
<u>= résultat de la fondation (+= bénéfice / -=perte)</u>	0.00	0.00

COMPTES ANNUELS "L'ENVOL" - TRAMELAN - (MEMBRE AOUP) - ASSOCIATION
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
AU 31.12.2024

Information sur les principes mis en application dans les comptes annuels

Les comptes annuels de l'Association de l'Envol sont présentés en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC (respect des RPC fondamentales et de la RPC 21).
Ils sont conformes au contrat de prestation 2024, ainsi qu'aux directives de la loi suisse, particulièrement l'article sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du Code des Obligations (art. 957ss CO).

Les présents comptes 2024 reflètent une image fidèle de la fortune, de la situation financière et des résultats de l'association. Les bases d'évaluation générales s'appliquent selon le cadre conceptuel des Swiss GAAP RPC.

Principe d'évaluation

Liquidités : Valeur nominale
Créances résultant de prestations : Valeur nominale, déduction faite des correctifs de valeur nécessaires
Autres créances : Valeur nominale
Stock de matériel : Pas de stock de matériel (Solde mazout en transitoire)
Prestations non facturées : Valeur nominale, déduction faite des correctifs de valeur nécessaires
Engagements : Valeur nominale

Immobilisations corporelles :

Selon le coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires cumulés (amortissement direct).

Les amortissements sont effectués de façon linéaire à partir des valeurs d'acquisition jusqu'à la valeur résiduelle de CHF 1.-

La limite d'activation, selon le contrat cadre 2024-2026, est fixée à CHF 50'000.- pour les biens immobiliers et à CHF 3'000.- pour les biens mobiliers.

La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est la suivante :

Biens immobiliers => **25ans**

Installations liées au bâtiment (chauffage, ventilation, etc) => **12ans**

Véhicules, installations et mobiliers => **5ans**

Système de communication et équipement informatique => **3ans**

Information comptable

	31.12.2024	31.12.2023
Explication des postes extraordinaires, uniques et hors période du compte de résultat	9 370.70	2 365.50
<u>Charges</u>	- 57 692.00	- 1 618.00
Mobilière Suisse - Facture AMS 2022 (cloture ancien sinistre)	200.00	-
R. Iseli - Caution badge rendu par erreur (pas récupérable)	30.00	-
G. Praz - Journée du 27.09.24 - non payé par serv.social	120.00	-
Factures liées au sinistre du 20.03.2024	57 342.00	-
N. Segobia - Remise en état de la chambre - Facture N° 1606/1282 du 28.02.2022	-	320.00
M. Halef - Frais de séjour - Facture N° 1964/1307 du 30.09.2023	-	1 200.00
M-F. Schindler - Avance argent social à double - non remboursé	-	98.00
<u>Produits</u>	67 062.70	3 983.50
La Vaudoise - Participation aux excédents 2021-2023 - IJM	8 223.80	-
La Vaudoise - Indemnité sinistre véhicule 30.08.2023	915.00	-
Redistribution taxe CO2 - 2022	581.90	-
GVB-AIB - versement pour factures sinistre 20.03.2024	57 342.00	-
EMA Solutions SA - Retour caisses boissons en dépôts	-	186.00
AVS redistribution Taxe CO2 (selon masse salariale 2021)	-	491.50
Ajustement du croire au 31.12.2023	-	3 306.00

COMPTES ANNUELS "L'ENVOL" - TRAMELAN - (MEMBRE AOUP) - ASSOCIATION
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
AU 31.12.2024

Information comptable (suite)

Information concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

Actifs transitoires

Compte cafétéria - produits nets à verser après réserve de fonds de roulement	35 532.30	33 681.10
Assurances et charges sociales	48 318.95	47 470.20
Autres délimitations	10 440.65	10 779.90

Amortissement et correction de valeur sur les postes d'actifs immobilisés

Immeuble	25 554.00	21 628.00
Installation bâtiment	6 646.00	7 828.00
Installation meubles	16 587.00	14 531.00
Informatique	12 389.00	9 688.00
Véhicule	4 026.00	0.00

Emplois à plein temps au 31.12

14.04 EPT 11.80 EPT

Engagement découlant de contrat

Evro Photocopie - contrat location - échéance 01.10.2026	3 496.50	5 473.05
Rénovation du bâtiment 2023-2026 - contrat avec Arc Architecture	45 000.00	45 000.00
<i>Rénovation du bâtiment - Charges d'avant-projet</i>	-23 182.00	-23 182.00
Estimation des travaux de rénovation - selon avant-projet Arc Architecture	994 000.00	864 000.00

Actifs mis en gage

Cession générale des créances

En fav. de la Caisse d' Epargne du district de Courtelary		
Créances résultant de vente de bien et de prestations de services	228 071.65	154 006.95
Créances résultant de prestations de service à l'Association de Soutien	0.00	0.00

Constitution de gage en faveur de tiers

Cédulas hypothécaires s/flt 2393 Tramelan e.f. Caisse d'Epargne de Courtelary

1 800 000.00 850 000.00

Etat des dettes e.f. Caisse d'Epargne de Courtelary

483 533.60 345 033.60

Bénévolats et dons

Les prestations de bénévoles et les dons perçus sont gérés par l'Association de Soutien à l'Envol

Rémunérations et indemnités

Indemnités versées au comité	10 800.00	10 600.00
Direction assurée par une seule personne, aucun montant de rémunération indiqué		

Partie liée - Association de Soutien à l'Envol

87 055.73 80 394.25

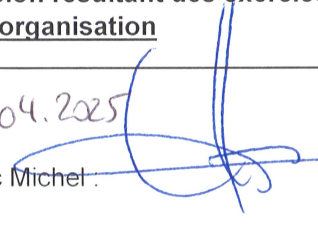
Autorisation d'exploiter en commun / Participation du comité de l'Envol au comité de l'Association de Soutien / Collaboration avec la nouvelle structure "L'Entre-deux"		
Prestation du personnel de l'Envol pour l'Entre-deux	86 130.85	79 196.25
Participation de l'Association de Soutien aux charges de l'Envol	924.88	1 198.00

Evenement important survenu après la date du bilan

Risque de prise en charge de frais et de salaires suite à un audit externe nécessaire, lié au personnel (estimations de charges)

130 000.00 0.00
130 000.00 0.00

COMPTES ANNUELS "L'ENVOL" - TRAMELAN - (MEMBRE AOUP) - ASSOCIATION
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
AU 31.12.2024

<u>Tableau de flux de trésorerie</u>	2024	2023
Résultat annuel (avant allocations au capital de l'organisation)	0.00	-73 212.10
Variation du capital des fonds	6 760.79	6 103.08
Amortissements	65 202.00	53 675.00
Variation des créances	-73 156.70	53 449.55
Variation des stocks	0.00	0.00
Variation des actifs de régularisation	8 704.30	-24 641.25
Variation des dettes à court terme	159 275.29	6 517.95
Variation des passifs de régularisation	3 403.20	10 884.75
<u>Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation</u>	<u>170 188.88</u>	<u>32 776.98</u>
Investissements d'immobilisations corporelles	-163 323.90	-28 648.00
<u>Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement</u>	<u>-163 323.90</u>	<u>-28 648.00</u>
Variation des dettes financières	149 110.00	10 773.65
Remboursement du résultat 2022 au canton de Berne	0.00	-31 040.00
Prise en charge partiel du déficit 2023 par le canton de Berne	32 700.40	0.00
<u>Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement</u>	<u>181 810.40</u>	<u>-20 266.35</u>
<u>Variation des liquidités</u>	<u>188 675.38</u>	<u>-16 137.37</u>
Etat des liquidités au 01.01	62 136.68	78 274.05
Etat des liquidités au 31.12	250 812.06	62 136.68
<i>Justificatif variation des liquidités</i>	<i>188 675.38</i>	<i>-16 137.37</i>
<u>Tableau sur la variation du capital</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<u>Capital des fonds</u>		
Fond indépendant du Café au 01.01	20 402.93	14 299.85
=> Allocations recettes	94 345.20	99 623.55
=> Utilisation frais	-87 584.41	-93 520.47
=> Total variation	6 760.79	6 103.08
Fond indépendant du Café au 31.12	27 163.72	20 402.93
<u>Total capital des fonds</u>	<u>27 163.72</u>	<u>20 402.93</u>
<u>Capital de l'organisation</u>		
Capital de l'association au 01.01	-1 183.75	103 068.50
=> Résultat de l'exercice	0.00	-73 212.10
=> Transfert interne (part au déficit 2023)	40 511.70	-0.15
=> Utilisation (décompte final 2022 DSSI)	0.00	-31 040.00
=> Part de prise en charge DSSI (déficit 2023)	32 700.40	0.00
=> Total variation	73 212.10	-104 252.25
Capital de l'association au 31.12	72 028.35	-1 183.75
Capital lié (provision résultant des exercices précédents) au 01.01	40 511.70	40 511.55
=> Transfert interne (part au déficit 2023)	-40 511.70	0.15
=> Utilisation	0.00	0.00
=> Total variation	-40 511.70	0.15
Capital lié (provision résultant des exercices précédents) au 31.12	0.00	40 511.70
<u>Total capital de l'organisation</u>	<u>72 028.35</u>	<u>39 327.95</u>
Approuvé le : 07.04.2025 Le Président, Cédric Michel :  Membre du comité, Muriel Siegfried : 		